

COMPTE-RENDU DES
DECISIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 7 juin
2021

Présents à l'ouverture de la
séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 48

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Nadège BOURGHELLE-KOS (à partir de 19h45)

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Thierry DEPOORTERE, procuration Alain BOS
Marie CIETERS, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Sylvain PEREZ,

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Informations

Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 6 Avril 2021 à PONT-A-MARCQ

ADOPTE à l'UNANIMITE

Conditions de la tenue de la présente réunion

La loi 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire donne la possibilité aux assemblées délibérantes dans certaines conditions.

La loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire proroge les dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements jusqu'au 30 septembre 2021.

Ainsi, la présente réunion de Conseil communautaire est organisée dans les conditions suivantes :

- **La réunion a lieu en présentiel, dans le respect des mesures de distanciation sociale.**
- **Quorum**
Le quorum s'apprécie sur la base d'un tiers des membres présents (au lieu de la moitié).
- **Pouvoirs** - Les élus ont la possibilité d'être porteur de 2 pouvoirs
- **Le vote** pourra avoir lieu de l'une des trois manières suivantes :
 - À main levée
 - À scrutin public sur appel nominal
 - Au scrutin secretConformément aux dispositions de l'article 2.3.7 du règlement intérieur.
- **Le caractère de publicité sera satisfait par la retransmission de la réunion en direct sur la page Facebook de la Communauté de communes.**
- **Afin de respecter les mesures sanitaires, la réunion se tiendra sans public.**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

○ **Vote de la charte de gouvernance PLUI**

Lors de la réunion du 7 décembre 2020, le projet de charte PLUI préparée par la Commission Projet « PLUI » a été présenté au Conseil Communautaire.

Ce document décrit les règles du jeu à mettre en place entre les communes et l'intercommunalité pour permettre une co-construction du PLUI et une implication pleine et entière des communes dans la procédure.

Il permet également de sceller les engagements pris par la Pévèle Carembault dans l'exercice de la prise de compétence.

Sur demande expresse des maires, la Pévèle Carembault a pu présenter la charte à une vingtaine de Conseils Municipaux. Elle a été, dans l'ensemble, bien perçue par les élus et, a permis d'envisager la prise de compétence avec visibilité.

DECISION (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 48 VOTANTS)

En conséquence, le conseil communautaire décide de voter la charte de gouvernance PLUI.

⇒ [DELIBERATION CC_2021_117](#)

○ **Mise à jour du *Projet de territoire de la Pévèle Carembault, horizon 2026***

Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir

Le Projet de territoire de la Pévèle Carembault s'est construit en 2016 dans le cadre d'un débat public mené avec le concours de la Région des Hauts de France. C'est ainsi que les habitants, acteurs locaux, membres du Conseil de développement, agents, élus communautaires et municipaux ont pu élaborer ensemble ce document cadre présenté officiellement le 6 juillet 2017.

Le projet de territoire présente ainsi une vision partagée, à l'horizon 2026, d'une « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir ».

Les crises sanitaire, environnementale, sociale et économique que nous traversons sont venues renforcer la cohérence de ce projet. Les 5 ambitions que s'est fixée la Pévèle Carembault au sein de ce document cadre sont également particulièrement d'actualité à l'heure de l'émergence de la notion de résilience ou plus simplement d'adaptation aux changements :

- la proximité,
- la qualité,
- le collectif,
- l'équilibre,
- la référence

Le cadre que s'est ainsi donné la Pévèle Carembault guide les politiques et actions mises en œuvre à travers 5 dimensions :

TERRITOIRE CONNECTE

Permettre aux habitants de bénéficier des nouvelles perspectives offertes par le numérique et améliorer les conditions de déplacement.

TERRITOIRE EN TRANSITION ECOLOGIQUE

Réussir collectivement le pari d'une transition écologique profitable à tous en reconquérant la qualité écologique des espaces et en réduisant les risques d'inondation.

TERRITOIRE FAMILIAL

Proposer un parcours résidentiel attractif ainsi qu'une offre de services de qualité adaptées à tous les âges de la vie.

CAMPAGNE VIVANTE

Cultiver une vie locale dynamique basée sur les spécificités de la Pévèle Carembault que sont le patrimoine témoin de l'identité rural, l'activité agricole diversifiée, le dynamisme culturel et associatif.

TERRE D'ENTREPRENEUR

Créer un écosystème stimulant le développement durable des entreprises pévéloises au service de l'emploi local

En 2020 et 2021, il a été décidé de faire le point sur les actions et projets menés durant les 4 années précédentes et de mettre en évidence les principaux projets à engager durant les 6 prochaines années.

Pour mener ce travail, les élus communautaires ont été invités à participer à deux séries de cinq webinaires.

La première série de webinaires organisée en fin d'année 2020 a permis aux élus communautaires de se rappeler les engagements et objectifs pris en 2016 et de faire le point sur les différentes actions et projets menés sur la période 2016, 2020.

La deuxième série de webinaires organisée en janvier et février 2021 a eu pour objectif d'actualiser les différents objectifs, d'y apporter des précisions et de mettre en avant les projets à engager durant les années à venir.

La mise à jour du projet de territoire se structure en trois étapes au niveau des engagements ou des objectifs :

- Actions réalisées 2016 – 2020
- Précisions 2021
- Actions à réaliser 2021 - 2026

Le document est annexé au présent dossier de convocation.

⇒ [PRESENTATION](#)